

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20220705_17

CRÉATION ET RÉHABILITATION DE LOGEMENTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Date du Conseil Municipal :	5 juillet 2022	<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	59
Date de convocation :	28 juin 2022	Nombre de présents :	32
		Nombre de représentés par pouvoir :	5
		Nombre de votants :	37
		Nombre d'absents :	22

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLERLOT Damien, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- La volonté municipale de mettre en œuvre le programme Petites Villes de Demain ;
- Le contrat de territoire 2016/2020 et plus particulièrement la fiche action n°11 ;
- La délibération n° D20211214-01 du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 ;
- Le déménagement de la dernière locataire au cours de l'été 2022.

Décide : à l'unanimité (37 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De présenter le dossier de demande de subvention concernant la fiche action du contrat de territoire n° 11 en 2 opérations ; la première pour 6 logements à l'occasion de cette séance du Conseil Municipal, la seconde à l'automne 2022 pour les 2 logements à créer du dernier immeuble situé au 12 rue de l'école à La Barre-en-Ouche ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Région Normandie une subvention dans le cadre du droit commun sur les crédits inscrits au titre du soutien au renforcement de l'offre locative dans les centres ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Département de l'Eure une subvention au titre de la réhabilitation d'un logement et de la création de logements ou remise sur le marché de logements vacants depuis de nombreuses années ;
- D'autoriser M. le Maire à tout document relatif à cette opération ;
- De valider le plan de financement suivant :

Plan de financement phase n°1 pour 6 logements sur les 8 que compte l'opération.

plan de financement phase n°1: 6 logements (4 création, 1 réhabilitation, 1 logement vacant depuis plusieurs années).	dépenses			Recettes				
		Dpt réhabilitation	Dpt Création	détail calcul	Région Réhabilitation (hyp surface habitable)	Région Création	détail calcul	part communale
audits thermiques								
MO incluant esquisse et étude (esquisse, APS/APD/ACT/suivi de chantier...)	audit/étude	3 408,00 €						3 408,00 €
1 rue d l'union (création 4 logements au sein d'un immeuble d'habitation)	MO	29 400,00 €						29 400,00 €
	création	139 219,28 €	55 687,71 €	40% du montant HT (plafond 20 000 €/logt)		34 804,82 €	25% du montant HT	48 726,75 €
6 ue de l'ancienne poste	logt vacant	103 233,61 €	20 000,00 €	logement vacant depuis plusieurs années		10 000,00 €	150 € du m2:plafond Région 10 000 €/ logement	73 233,61 €
2 route de la Ferrière	réhabilitation	106 688,00 €	1 300,00 €	plafond réhabilitation du Département		10 000,00 €	150 € du m2:plafond Région 10 000 €/	96 688,00 €
Totaux		381 948,89 €	75 687,71 €		0	54 804,82 €		251 456,36 €
Pourcentage			20,16%			14,35%		65,84%



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,
Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.